

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant e.I.I. cafeteria inc.	Numéro de permis 2013772	Date d'inspection Le 10 juin 2025	
Nom de l'établissement L'Écolo-Halte		Numéro de téléphone (506) 726-6731	
Adresse 261 rue Acadie Grande-Anse NB E8N 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection annuelle.</p> <p>Observation: -Séance des toilettes -collation -jeux libres</p> <p>Discussion avec l'administratrice sur la vérification du parc de jeu extérieur. L'administratrice et les éducatrices doivent vérifier le parc régulièrement et s'assurer que l'aire de jeu est sécuritaire. Ceux-ci doivent aviser l'école si l'aire de jeu présente des dangers.</p> <p>La halte est conforme selon la loi et les règlements sur les services à la petite enfance.</p>
--

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juin 2025

Date

original signé par
Bernice St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juin 2025

Date